

Saint-Prime, 5 février 2018

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 5 février 2018 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Marie-Noëlle Bhérier, Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron et Luc A. Bonneau, formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, monsieur Régis Girard.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 h 00 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

2018-030 Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2018-031 Acceptation des procès-verbaux du 15 et 22 janvier 2018

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 15 et du 22 janvier 2018 soient acceptés tels que rédigés.

2018-032 Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- | | | |
|---|---|-------------|
| - | en date du 5 février 2018 totalisant la somme de (factures à payer)
(chèques Nos 37176 à 37228) | 72 016.51\$ |
| - | en date du 5 février 2018 totalisant la somme de (factures payées)
(prélèvements Nos 3380 à 3393 et chèques Nos 37158 à 37175) | 59 595.50\$ |

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

Dépôt **Rapport des dépenses engagées**

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois de janvier, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

2018-033 **Demande d'autorisation de passage – Le Grand Défi Pierre Lavoie**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil donne une autorisation de passage à *Le Grand Défi Pierre Lavoie* afin de permettre au convoi cycliste de circuler dans les limites de la Municipalité de Saint-Prime le **vendredi 15 juin** prochain dans le cadre du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie; lequel convoi sera sous escorte policière afin de permettre le passage aux arrêts et aux feux de circulation, et ce, de façon continue et sécuritaire.

QUE ce conseil autorise également l'utilisation d'un drone, car pendant l'événement, des équipes de tournage accompagnent et filment les participants tout au long de leur périple; lesquels drones pouvant être utilisés pour capter des images magnifiques des localités que le convoi traverse. Cette autorisation permettant de décoller ou d'atterrir des drones sur notre territoire et cela, en toute sécurité et conformément aux normes de Transport Canada.

Dépôt **Scrutin du 5 novembre 2017 – Dépôt de la liste des donateurs pour chaque candidat**

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le secrétaire-trésorier et directeur général, procède au dépôt, lors de cette séance, de la liste des donateurs (formulaire DGE-1038) transmise en vertu de de l'article 513.1, par les candidats suivants :

Poste de maire : M. Lucien Boivin / Mme Julie Gagnon-Bond
Poste de conseiller au siège No 1 : M. Mario Lapierre
Poste de conseiller au siège No 2 : M. Adrien Perron
Poste de conseiller au siège No 3 : M. Luc A. Bonneau
Poste de conseiller au siège No 4 : Mme Marie-Noëlle Bhérier
Poste de conseiller au siège No 5 : Mme Brigitte Gagné
Poste de conseiller au siège No 6 : Mme Jacynthe Perron

2018-034 **Adoption du règlement No 2018-03 intitulé : Règlement décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Prime**

ATENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATENDU QUE le secrétaire-trésorier & directeur général a donné, conformément à la loi qui régit la municipalité, un avis public contenant, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement;

ATENDU QUE, conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, Monsieur le conseiller Mario Lapierre a procédé, lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, à l'avis de motion et à la présentation du projet de règlement ayant pour but de réviser et de remplacer le règlement en vigueur décrétant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie qui régit les élus de la Municipalité de Saint-Prime;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prime adopte le règlement numéro 2018-03 intitulé : *Règlement décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Saint-Prime.*

2018-035 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2018

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise du 12 au 16 février 2018 la 11^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « Vos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay – Lac-Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU :

De déclarer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay – Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

2018-036 Permis d'intervention pour des travaux d'entretien mineur et d'urgence suite à des bris

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux doivent effectuer régulièrement des travaux d'entretien mineur et d'urgence (bris d'aqueduc ou d'égouts) sur l'emprise du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

CONSIDÉRANT QUE le permis d'intervention actuellement en cours, se termine en février 2018, d'où l'importance de le renouveler.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de

renouveler son permis d'intervention pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'en février 2020, et accepte les clauses y indiquées.

QUE ce conseil autorise monsieur Dany Desbiens, coordonnateur Travaux publics, à agir à titre de représentant de la municipalité de Saint-Prime et à signer ledit permis d'intervention pour et en son nom.

2018-037 TECQ 2014-2018 – Réfection rue principale segments SI-007 à SI-010 et collecteur rue Garneau SI-0127 – Appel de propositions pour les plans et devis

CONSIDÉRANT la résolution No 2018-022 de ce conseil, en date du 22 janvier 2018, ayant pour objet d'accepter le Plan d'intervention 2017 pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées déposé le 4 décembre 2017 par la société Stantec Experts-Conseils;

CONSIDÉRANT la résolution No 2018-023 de ce conseil, en date du 22 janvier 2018, ayant pour objet d'accepter la programmation des travaux 2014-2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérec ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise le directeur général, Monsieur Régis Girard, à procéder à une demande de soumissions sur invitation pour les services d'ingénierie (confection des plans et devis) nécessaires à la réfection sur la rue principale, des segments SI-007 à SI-010 et du collecteur avec la rue Garneau, soit le segment SI-0127; le tout selon un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles mentionnées à l'article 936.0.1 du *Code municipal du Québec*.

QUE le système de pondération, outre le prix, soit basé sur les critères suivants :

- Expérience du soumissionnaire : 30 points
- Compétence et disponibilité du responsable de projet : 20 points
- Organisation de l'équipe de projet : 20 points
- Échéancier de travail et présentation des biens livrables : 25 points
- Qualité de l'offre de service : 5 points

2018-038 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase IV – Demande d'aide financière au fonds pour le développement du sport et de l'activité physique – Projet d'éclairage patinoire et soccer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Prime autorise la présentation du projet *Éclairage patinoire et soccer* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Prime à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Saint-Prime désigne monsieur Régis Girard, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2018-039 Ajournement de la séance

À 20h12, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit ajournée au lundi 19 février 2018 à compter de 20h.

**Lucien Boivin, maire
Président de l'assemblée**

**Régis Girard, directeur général
et secrétaire-trésorier**

=====